

N° FINESS :	760 801 514,00
FINESS EJ	760 803 684,00
Capacité autorisée	12,00

Raison sociale du SSIAD	SSIAD CCAS de Rouen
Organisme gestionnaire	CCAS de Rouen
Capacité installée	12

Activité: taux d'occupation réalisé		
N-2	N-1	N
708	687	759

Places		
TOTAL	SSIAD	ESA
98	86	12

SECTION D'EXPLOITATION

		CA N-1	BP N autorisé	CA N réalisé	Ecart CA N/BP N	Ecart CA N/CA N-1
Dépenses	Groupe 1	4 699,91	6 900,00	1 531,08	- 5 368,92	- 3 168,83
	Groupe 2	169 298,92	181 576,00	166 337,89	- 15 238,11	- 2 961,03
	Groupe 3	12 746,18	22 120,00	11 832,22	- 10 287,78	- 913,96
	TOTAL DES DEPENSES	186 745,01	210 596,00	179 701,19	- 30 894,81	- 7 043,82
Produits	Groupe 1	195 712,00	208 496,00	185 506,40	- 22 989,60	- 10 205,60
	Groupe 2	3 449,89	2 100,00	3 949,19	1 849,19	499,30
	Groupe 3	-	-	-	-	-
	TOTAL DES PRODUITS	199 161,89	210 596,00	189 455,59	- 21 140,41	- 9 706,30

Dépenses rejetées

Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMSPublics)

Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS Publics):	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier
Réserve de compensation des déficits	1068562	Réserves de compensation des déficits	80 655,88
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	1068572	Réserves de compensation des charges d'amortissement	

Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	8 754,40	8 754,40
	12	Déficit (sans signe "-")		

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	19 539,60	19 539,60
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	28 294,00	28 294,00
---	--------------------------	-----------	-----------

AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :

Affectation en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	9 431,33	9 431,33
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	9 431,33	9 431,33
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
	1161 (2)	Amortissements comptables excédentaires différés		
	1163 (2)(3)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
Affectation en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
	10686 (4)	Réserves de compensation des déficits	9 431,33	9 431,33
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement ----- Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			28 293,99	28 293,99
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		
(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF (2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses) (3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) (4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves		

<u>Etat des provisions inscrites au bilan</u>	N-1	fin N
Réserve de compensation des déficits d'exploitation	80 655,88	90 087,21
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
151 Provisions pour risques		
158 Autres provisions pour charges		
Autres provisions		
TOTAL DES PROVISIONS	80 655,88	90 087,21

CA 2024 ESA

OBSERVATIONS

Analyse / Commentaires :

Le résultat comptable de l'ESA pour l'exercice 2024 est un excédent de 8 754,40 €.

Après incorporation du résultat 2023 de 19 539,60 €, le résultat administratif à affecter est un excédent de 28 294,00 €

Ce résultat est affecté au financement des mesures d'exploitation pour 9 431,33 en report à nouveau compte 111 pour 9 431,33 et en réserve de compensation des déficits pour 9 431,34 €.

Fait à Rouen, le 05/11/2025

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Responsable du pôle
Allocation des ressources



Jean-Christophe DURET